

**PETRO
AFRICA**
TUNISIA 2024



PetroAfrica
TUNIS
25 – 28 Juin 2024

EVOLEN
Energies
Aujourd'hui & Demain



International oil, gas, energy
and services exhibition

**PETRO
AFRICA**
TUNISIA 2024

JUNE 25-28 2024
El Kram expo center - TUNISIA



**THINK GREEN,
DRIVE CLEAN**

Cleaner Energy for a Cleaner World



Dossier de participation

Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

→ **FRANCE** ←
EXPORT SALONS

TUNIS

25 – 28 Juin 2024



Sous le patronage du Ministère Tunisien de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, **PETROAFRICA** comptera parmi ses partenaires, les entreprises publiques ETAP et leurs filiales opérants dans les secteurs de l'énergie, des énergies renouvelables ainsi que les entreprises du tissu économique des activités connexes. www.petroafrica.org

Les organisateurs du salon PetroAfrica ont confirmé à ce jour des partenariats avec le **Nigeria** (ACCI Abudja), l'**Algérie**, le **Senegal** (Petrosen Holding), la **Libye** (Libyan Council for Oil & Gas & Renewable Energy), **mais aussi** le Togo, la Cote d'Ivoire, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Benin, la Guinée, le Soudan et l'Égypte.

LE MARCHÉ AFRIQUE : L'AFRIQUE a pour objectif de devenir l'une des 1er producteur Pétrole & Gaz au Monde avec les acteurs tel que le l'Algérie, le Nigeria, la Libye, l'Égypte, le Niger, le Gabon, le Congo entre autre.

Une Intégration Africaine, 16 Etats sont membres de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA) - La stratégie des gouvernements africains est d'augmenter la production d'hydrocarbures pour les 40 prochaines années - Les marchés régionaux et l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : Les pools énergétiques régionaux en Afrique font déjà des progrès significatifs vers le commerce intra-africain. Un exemple très connu est le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAGP), un gazoduc de 678 km qui traverse le Nigeria (Lagos), le Ghana (Takoradi et Tema), le Bénin (Cotonou) et le Togo (Lomé).

UPSTREAM

Exploration | Production | Production Optimisation and Planning

MIDSTREAM

Gas | LNG | Infrastructure | Transportation | Storage, Terminals & Cargo Handling

DOWNSTREAM

Refining | Petrochemicals | Plastics and Petrochemicals | Fertilizers | Distribution | Supply Chain Management | Crude-To-Chemicals

ENERGY TRANSITION

ESG | Gas | Hydrogen | Low-Carbon Technologies | Decarbonisation | Climate-Tech
| Methane Reduction



Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

→ **FRANCE** ←

EXPORT SALONS

TUNIS

25 – 28 Juin 2024



- Géophysique, exploitation forestière
- Equipements technique de surface
- Produits antidéflagrant industriel
- Technologie de raffinage du pétrole
- Processus et technologie pétrochimiques
- Inspection, certification, contrôle et qualité
- Véhicules spéciaux pour gisements du pétrole
- DCS, système de contrôle PLC et bus de terrain
- Fabrication et équipements pétrolier et pétrochimique
- Technologie et équipements de construction de pipelines
- Equipements d'instrumentation, régulation, automatisation
- Technologie et équipements de forage - on shore / offshore
- Equipements d'exploration, de développement et de production
- Groupes électrogènes et autres équipements mécaniques de puissance
- Recherche scientifique pétrolière et pétrochimique et équipements techniques de laboratoire



- Outillage et Equipements
- pompage / compresseurs
- Transport routier et par pipe
- Systèmes et installations de vente
- Mécanique, métallurgie, sidérurgie, Soudure
- Technologie de déchargement et d'emballage
- Produits pétrochimiques et matériaux avancés
- Ingénierie • Equipements et technologies mécaniques fluides
- Technologies et équipements de carburant et d'huile lubrifiant

Le salon PetroAfrica OIL & GAS attend accueillir pas moins de **50 000 visiteurs et 500 sociétés exposantes** - Ces rendez-vous offrent de nombreux temps forts, animations, démonstrations et forum scientifique ouvert à vous les exposants et visiteurs venus découvrir les dernières nouveautés.

Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

EVOLEN
Energies
Aujourd'hui & Demain

TUNIS

25 – 28 Juin 2024



***Stand clef en main
Réservez dès aujourd'hui !***

INFORMATION LE PAVILLON FRANCE

Exposer sur le Pavillon France, c'est rejoindre un groupement d'entreprises françaises réunies sous une même bannière permettant d'accroître votre visibilité et avec une communication collective forte.

Le montant correspond à l'achat de la prestation de service réalisée par ALWEN INTERNATIONAL pour le compte de votre entreprise. De plus, vous aurez accès à tous les services + de Pavillon France:

- Force du collectif
- Positionnement optimum au sein du pavillon France
- Stand clé en main
- Une assistance continue à chaque étape du projet



Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

TUNIS

25 - 28 Juin 2024

EVOLEN

Energies
Aujourd'hui & Demain



STAND Pavillon France

Le stand est proposé clé en main et aménagé : Comptoir Rdv + 3 chaises & identification personnalisé avec la signalétique de votre entreprise.

- Votre inscription au **catalogue officiel du salon PETROAFRICA** + Vos badges d'entrées au salon + Internet + Catalogue Pavillon France* présentation de votre société en Anglais & Arabe. (inclus dans forfait 1300€)

- * Dans le catalogue Pavillon France insertion publicité en vis-à-vis de votre présentation société : 400 €HT

Vous ne pouvez pas vous déplacer sur ce salon, pourtant essentiel pour vous : ALWEN INTERNATIONAL se propose de vous y représenter et d'assurer votre présence sur le salon (présentation de vos produits, collecte des cartes de visite, rédaction des CR, inscription au catalogue exposants Pavillon France avec une présentation de votre société & produit).

ALWEN INTERNATIONAL partenaire exclusif du salon PetroAfrica pour la France, vous propose de venir exposer sur le **Pavillon France** – Veuillez trouver ci-joint le dossier de présentation et de réservation de votre stand. *Les places étant limités vis-à-vis des pavillons et exposants internationaux plus vite vous réservez, plus vous avez une chance de garantir votre participation.*



Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

→ **FRANCE** ←

EXPORTSALONS

TUNIS

25 – 28 Juin 2024



Les options Stands et Espaces Business Rdv PetroAfrica 2024

- Stand 9 m2 : 4 900€ HT
- Stand 12 m2 : 6 500€ HT
- Stand 15 m2 : 7 900€ HT
- Construction stand / Sur Devis
- Co-exposant: + 950 € HT
- Impression sur les murs/devis
- Angle** (sous réserve de disponibilité et par ordre d'inscription) : + 750 € HT
- FORMULE REPRESENTATION** : 2 500 € HT **Offre SPECIALE**
- Insertion publicité** dans le catalogue France: 400 € HT
- TV murale** : 400 € HT
- Hôtesse interprète** Anglais – Arabe : Sur devis

Catalogue Advertising

3 000 Copies + Social Business Media Free of Charge
Speakers & professional Visitors

- Colors Page 600 € HT
- Cardbord double page : 3300 € HT
- Publi-Reportage (3 pages) : 1800€ HT
- 2^{ème} & 3^{ème} de couverture : 1500€HT
- 4^{ème} de couverture : 2 300 €HT
- Signet : 1300€HT
- Stream 1800€HT



Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica TUNIS 25 – 28 Juin 2024

EVOLEN

Energies
Aujourd'hui & Demain



FLOOR PLAN



Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica TUNIS

25 – 28 Juin 2024

→ **FRANCE** ←

EXPORT SALONS



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À envoyer à naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com

Nom Société : Activité :
Nom responsable : Prénom :
Email : Site Web :
Adresse :
N° SIRET :

Choix du stand et des prestations : Stand N°.....

A – Stand **9m2** 4 900 € HT **12m2** 6 500 € HT **15m2** 7 900 € HT

B - + angle + 750 € **Stand personnalisé + 30m2 sur devis**

C – **Formule Représentation** : 2 500 € HT (sans frais de dossier : **Offre spéciale EVOLEN**)

D - Insertion publicité en vis-à-vis de votre fiche société dans le catalogue France: 400 € HT

Option sur demande : TV Traductrice Anglais-Arabe sur devis

Total budget :+++ 1 300 € Frais Dossier =.....€ HT

50 % à la réservation - Le solde 50% avant le 30 avril

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente d'Alwen International et m'engage à les respecter sans réserve. J'atteste e sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation à cet évènement et en particulier ma responsabilité civile.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

Modalités de règlement

Le paiement de l'Entreprise participante s'effectue uniquement par virement au nom de la Ste ALWEN INTERNATIONAL - La Facture vous sera envoyé dès réception du paiement.



IBAN FR76 3000 4010 9300 0100 3972 265 - BIC : BNPAFRPPNIC
ouvert à la BNPPARIBAS

Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42



PetroAfrica

→ **FRANCE** ←
EXPORT SALONS



TUNIS

25 – 28 Juin 2024



CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1: Peuvent participer au Pavillon France : toutes entreprises FRANCAISES.

Article 2: Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Article 3: Toute personne désirant exposer devra adresser à ALWEN INTERNATIONAL-France une demande de participation (alwen@alwen.com), qui devra être acceptée par l'organisateur qatari, sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand.

Article 4: Les demandes de participation au Pavillon France doivent parvenir à ALWEN INTERNATIONAL accompagnées d'un premier versement de 50% du montant global à payer. Cette avance sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, elle sera acquise d'office en cas de désistement. Le reste du montant doit parvenir 1 mois avant le salon et n'engendrera aucun remboursement.

Les demandes de participation non accompagnées d'un acompte de 50% ne seront pas prises en considération. Tout désistement n'engendrera aucun remboursement.

Article 5: Les exposants peuvent régler leur participation par virement bancaire à l'ordre d'Alwen International (compte mentionné dans le formulaire de réservation de stand).

Article 6: La répartition des emplacements sur le Pavillon France se fera dans la mesure du possible selon la répartition sectorielle des espaces du Pavillon et l'état d'avancement des demandes de participation selon la règle 1^{er} arrivé - 1^{er} servi.

Article 7: **Les stands seront disponibles 2 jours avant l'ouverture officielle.** L'installation et la décoration de stand devront être terminées au plus tard la veille avant la clôture du hall d'exposition.

Article 8: Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du Salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige. En plus, lors de l'aménagement des stands et jusqu'à l'inauguration et du démontage après la clôture du salon, l'exposant est le seul responsable du gardiennage de ses produits jusqu'à sa sortie.

Article 9: A la clôture du salon, le démontage des stands et l'évacuation des marchandises ne pourront s'effectuer qu'à la clôture officielle du salon. Pour pouvoir procéder à l'évacuation des marchandises l'exposant doit obligatoirement disposer d'un laissez-passer délivré par l'organisateur.

Tous les stands devront être évacués (matériels et décors) dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon. A défaut une pénalité de 100€/jour sera appliquée.

Article 10: Il est strictement interdit : d'utiliser des hauts parleurs ou de mettre de la musique, de distribuer des documents dans les halls et les entrées du Salon, de céder ou sous-louer des Stands et d'utiliser des moyens de transport dans les halls d'exposition. Il est aussi interdit d'accrocher des banderoles sur la structure du plafond des halls sans l'autorisation de l'équipe technique de l'organisateur. Il est interdit de dépasser la superficie - même en hauteur- de l'espace d'exposition attribué. A la fermeture des stands l'exposant est tenu d'éteindre les éclairages et de débrancher les prises éclectiques

Article 11: Toute détérioration du Stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requise. Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Article 12: En cas de force majeure qui impose le report du salon à une date ultérieure, les demandes de participation seront automatiquement reportées, sauf si l'exposant soumet une demande écrite d'annulation de sa participation. Dans ce cas, les frais de participation payés seront restitués intégralement. En cas de force majeure qui impose l'annulation du salon, les demandes de participation seront automatiquement annulées et les frais de participation payés seront restitués intégralement.

Article 13: Pour des raisons de sécurité, les stands ne pourront comporter une mezzanine.

Article 14: L'exposant est appelé à s'entendre avec les stands mitoyens sur la hauteur des séparations communes et leur harmonisation.

Article 15 : Pénalité de retard : Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Entreprise Participante de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, à partir de la date d'échéance du paiement. Depuis 2015, la révision du taux d'intérêt légal s'effectuera tous les six mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucune mise en demeure de l'Entreprise Participante ne soit nécessaire. ALWEN INTERNATIONAL se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard. Enfin, Alwen International se réserve également le droit de suspendre ou annuler la participation de l'entreprise à la mission sectorielle ou au salon.

Article 16 - Annulation par l'Entreprise Participante : Dans le cas où l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation jusqu'à Cinq (5) mois (date à date) avant la date prévue pour le démarrage du salon/pavillon France, ALWEN INTERNATIONAL ne pratiquera alors aucune retenue sur le prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante et qui sera du montant déjà versé. Si l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation entre cinq et trois mois (date à date) avant la manifestation, dans ce cas, Alwen International ne retiendra que 50 % du prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. En cas d'annulation dans un délai inférieur à trois mois avant la date du salon, l'Entreprise Participante sera tenue au paiement de l'intégralité du prix de la prestation, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. Dans tous les cas, Alwen International se réserve le droit de répercuter les conditions générales de l'organisateur du salon sur l'Entreprise Participante, notamment en cas de pénalités financières pour annulation ou absence sur le stand.

Article 17 – Cas de force majeure : Tout cas de force majeure, indépendant de la volonté des parties et empêchant l'exécution normale de leurs obligations, exonère les parties de respecter leurs obligations respectives et entraîne leur suspension. La partie qui invoque la force majeure est tenue d'avertir immédiatement l'autre partie. Sont considérés comme des cas de force majeure, les faits ou circonstances qui sont irrésistibles, extérieurs aux parties et imprévisibles. Dès lors, ces faits doivent être inévitables et indépendants de la volonté des parties.

ALWEN INTERNATIONAL – PetroAfrica Representative - France

www.alwen.com